



## Val'hor et Plante & Cité se mobilisent pour aider les professionnels de la filière à gérer et à limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes

Ambrosie, jussies, griffes de sorcières... les plantes envahissantes continuent de faire parler d'elles. Si de nombreux organismes de protection de la nature préconisent de lutter contre leur prolifération, les organisations professionnelles mettent à la disposition des professionnels de la filière des outils et des recueils d'expérience pour les accompagner et ainsi limiter les éventuels impacts négatifs sur la biodiversité, la santé ou les activités économiques. Des outils nécessaires puisque des premiers contrôles ont été effectués récemment.

### Le code de conduite

Rédigé sous l'égide de l'Interprofession VAL'HOR, le Code de conduite est fondé sur l'engagement volontaire des professionnels de la production, du commerce et du paysage pour **prendre des mesures concrètes de restrictions totales ou partielles d'utilisation de certaines plantes dans des conditions bien définies.**

Cet outil d'autorégulation ne se substitue en aucun cas à la réglementation existante, mais propose bien au contraire une approche complémentaire. **Il constitue un outil opérationnel pour permettre aux professionnels d'exercer leur métier dans le cadre d'une activité durable et bénéfique à tous.**

L'engagement des professionnels dans le Code de conduite s'effectue en ligne depuis le site [www.codeplantesenvahissantes.fr](http://www.codeplantesenvahissantes.fr). À ce jour, plus de 400 entreprises se sont engagées.

[Télécharger la liste de plantes visées par le Code de conduite](#)

[Télécharger le Code de conduite](#)

### Des retours d'expériences de gestion en JEVI

PLANTE & CITE vient de publier un recueil d'expériences sur la gestion des plantes envahissantes basé sur une cinquantaine de retours de professionnels des JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures). Il concerne 25 taxons : des plantes exotiques envahissantes ainsi que d'autres plantes problématiques dans les jardins et espaces verts (ex : liseron des champs).

Ce guide décrit les pratiques mises en œuvre pour gérer les plantes envahissantes terrestres. Il donne à voir quelles sont les pratiques mises en œuvre à travers des fiches action sur les itinéraires techniques, des fiches matériel, une synthèse sur les facteurs qui influent le choix d'un plan de gestion et une synthèse sur la gestion des résidus.

[Télécharger le recueil d'expériences](#)



## Des premiers contrôles en points de vente

À ce jour, **23 espèces végétales exotiques envahissantes sont interdites de production, de plantation et de vente** (règlement européen n°1143/2014 ; arrêté du 14 février 2018). Des premiers contrôles réalisés dans des points de vente ont fait l'objet de rappels à la loi lorsqu'une infraction a été constatée.

**Les principales espèces concernées sont des plantes aquatiques**, notamment : **Jacinthe d'eau** (*Eichhornia crassipes*), **Cabombe de Caroline** (*Cabomba caroliniana*), **Myriophylle du Brésil** (*Myriophyllum aquaticum*). Attention, pour cette dernière son synonyme *Myriophyllum brasiliense* est encore régulièrement utilisé mais la plante demeure visée par l'interdiction.

Pour accompagner les établissements à vocation commerciale, le Ministère de la transition écologique et solidaire, l'AFB et l'ONCFS ont publié début 2019 un guide sur les obligations réglementaires propres à ces établissements.

[Télécharger le Guide des nouvelles obligations des établissements à vocation commerciale](#)



**À propos de VAL'HOR :** Depuis 1998, VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 53000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 170000 emplois. VAL'HOR a notamment pour mission de structurer les marchés par la mise en œuvre des signes de reconnaissance de la qualité, de l'origine, de l'éco-responsabilité et de la Responsabilité sociale des entreprises. [www.valhor.fr](http://www.valhor.fr)

**À propos de Plante & Cité :** Spécialisé dans les espaces verts et le paysage depuis 2006, Plante & Cité est un organisme national d'études et d'expérimentations. Ce centre technique assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des espaces verts, des entreprises et des collectivités territoriales. L'association compte 600 structures adhérentes dont 200 collectivités et 250 entreprises. [www.plante-et-cite.fr](http://www.plante-et-cite.fr)

### Contact presse VAL'HOR :

Mélie Lamblin : melie.lamblin@valhor.fr - Tél. : 01 53 91 45 64 - 06 14 30 68 76 - [www.valhor.fr](http://www.valhor.fr)

### Contact presse Plante & Cité :

Ludovic Provost : ludovic.provost@plante-et-cite.fr - Tél. : 02 41 72 38 15 - 06 01 33 68 17 - [www.plante-et-cite.fr](http://www.plante-et-cite.fr)